

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: ANTI-SEIZE Compound

Code du produit: 00664-01

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation:

Seulement à usage industriel

Produit lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur:

ROCOL Ltd.

Rocol House

Swillington

Leeds, LS26 8BS

England / GB

Tel: +44 (0) 113 232 2700

Fax: +44 (0) 113 232 2740

Email: customer-service@rocol.com

BLASER SWISSLUBE AG

Winterseistrasse 22

CH-3415 Hasle-Rüegsau

Suisse

Tel.: +41 (0)34 460 01 01

Fax: +41 (0)34 460 01 00

E-mail: blaser@blaser.com

Service chargé des renseignements:

Département de la Sécurité des produits

E-mail: reach@blaser.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Sélection abrégée: 145 (ou: ++41 (0)44/ 251 51 51) Centre d'Info toxico. CH-Zurich

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS09

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

CHFR

Nom du produit: ANTI-SEIZE Compound

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges**Description:**

Graisse à base d'huiles minérales, avec de la bentonite comme épaississant et addition de bisulfure de molybdène.

Déclarable ou des composants dangereux:

EINECS: 265-097-6 Reg.nr.: 01-2119483621-38-0000	distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	>40-<60%
EINECS: 231-955-3 Reg.nr.: 01-2119486977-12-0000	graphite substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	>5,0-<15%
EINECS: 231-159-6 Reg.nr.: 01-2119480154-42-0000	cuivre Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302	>20-<30%
EINECS: 215-263-9	Disulfure de molybdène substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	>1,0-4,9%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours**Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.**Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

(suite page 3)

Nom du produit: ANTI-SEIZE Compound

(suite de la page 2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.**6.4 Référence à d'autres sections**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.**Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage optimale entre 0 °C et +40 °C.

Durée de stockage: Au minimum 3 ans en récipients d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil par poste de travail:**Chiffres limites sur les lieux de travail (brouillard d'huile) CH: 5 mg/m³**cuivre (>20-<30%)**VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,2 e mg/m³Valeur à long terme: 0,1 e mg/m³

SSc;

graphite (>5,0-<15%)VME (Suisse) Valeur à long terme: 2,5 a 5 e mg/m³

SSc;

Disulfure de molybdène (>1,0-4,9%)VME (Suisse) Valeur à long terme: 10e mg/m³

als Mo berechnet

(suite page 4)

Nom du produit: ANTI-SEIZE Compound

(suite de la page 3)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Matériau des gants

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et la norme correspondante EN 374.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

La rupture à travers, entre autres, en fonction de la densité du matériau et du type de gants et doit donc être déterminée dans chaque cas particulier.

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Remplacer en cas d'usure!

Des gants imperméables: caoutchouc nitrile, épaisseur minimum de 0.3 mm.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection avec protect. latérale (monture de lunette) EN 166

(Canada: ANSI Z87.1 – 2010)

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales**Aspect:**

Forme:	Pâteuse
Couleur:	Brun foncé
Odeur:	Inodore

Changement d'état:

Point de fusion:	> 280 °C
Point d'ébullition:	Non déterminé.
Température de suintement:	non défini ou non disponible

Point d'éclair:	> 200 °C (ISO 2592 / ASTM D92)
Température d'inflammation:	> 200 °C (DIN 51794 / ASTM E659)

Température de décomposition: > 350 °C

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Densité à 20 °C: 1,30 g/cm³ (DIN 51757 / ASTM D1217)

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Insoluble

Viscosité:

Pénétration à 25 °C 290 - 320 mm/10 (ISO 2137 / ASTM D217)

Teneur en substances solides: 37,0 %

(suite page 5)

CHFR

Nom du produit: ANTI-SEIZE Compound

(suite de la page 4)

9.2 Autres informations: des données de sécurité pertinent , qui doit être considéré comme spécifications du produit.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucun connues si utilisé comme dirigé.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

(en cas d'incendie ou d'oxydation):

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes de soufre (SOx)

Oxydes métalliques

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

> 2000 - < 5000 mg / kg (oral, rat)

> 5'100 mg/m³ 4h (par inhalation, rat)

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	2000 mg/kg
------	------	------------

cuivre

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
------	------	-----------------

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'effet d'irritation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

CHFR

Date d'impression : 09.06.2015

Numéro de version 4

Révision: 09.06.2015

Nom du produit: ANTI-SEIZE Compound

(suite de la page 5)

Autres indications écologiques:**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB**PBT:** Non applicable.**VPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

12 01 12* déchets de cires et graisses

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

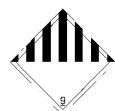
14 Informations relatives au transport

14.1 No ONU**ADR, IMDG, IATA**

UN3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies**ADR**

néant

IMDG, IATAENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (copper)**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****DOT****classe de risque:**

9 Matières et objets dangereux divers.

ADR, IATA**classe de risque:**

9 Matières et objets dangereux divers.

Étiquette

9

IMDG**classe de risque:**

9 Matières et objets dangereux divers.

Label

9

(suite page 7)

CHFR

Nom du produit: ANTI-SEIZE Compound

(suite de la page 6)

14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Polluant (selon IMDG): Marquage spécial (ADR): Marquage spécial (IATA):	Non Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Indice Kemler: No EMS:	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A,S-F
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5 kg
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	E
IATA	IATA Dangerous Goods Regulation (DGR) 56th Edition 2015
"Règlement type" de l'ONU:	-

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales: Ce produit a été enregistré à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Cette préparation ne contient pas de SVHC ("Substances of Very High Concern")

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Réglementations / autorisations / listages:

Informations pour numéros d'enregistrement de REACH dans l'article 3:

En cas d'absence de numéro d'enregistrement REACH sur les substances dangereuses mentionnées à la fin de 2010, alors ces chiffres seront connus et mentionnés dans l'article 3 dans sa bande de tonnage pour l'enregistrement, après la fin de 2013, respectivement à la fin de 2018, ou sont exemptés de la réglementation REACH (p.e. polymères).

(suite page 8)

Nom du produit: ANTI-SEIZE Compound

(suite de la page 7)

RoHS:

Le produit est conforme aux directives européennes 2011/65/CE, 2002/95/CE, DEEE 2002/96/CE, 2003/11/CE, 2005/53/CE et RoHS.

Les matières suivants NE SONT PAS contenu:

Pentabromo-diphényl-éther, Octabromo-diphényl-éther, diphényl-éthers polybromés (PDBE) et / ou des biphényles polybromés (PBB), plomb ou des composés de plomb, cadmium ou des composés de cadmium, mercure ou des composés de mercure, les composés de chrome Cr⁶⁺.

IP346:

Les huiles minérales raffinées contenus sont exemptés de l'étiquetage.

La teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (PCA), selon IP 346 est inférieure à 3% (extrait DMSO).

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits

Contact: Hr. Frei + Dr. Mosimann

Note de l'éditeur:

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Les fiches des données de sécurité servent à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Les données ne sont pas des garanties des caractéristiques des produits.

Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RoHS: Restriction des substances dangereuses

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

DMSO: Dimethyl sulphoxide extract

IP 346: Institute of Petroleum and related for testing methods for petroleum and fuel products.

CLP: Classification, Labeling and Packaging (European GHS)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic chemicals

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative chemicals

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Un astérisque (*) dans la marge gauche signale une modification de la version précédente.